

# COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 14h30,  
légalement convoqué le 5 juin,

**Le Comité Syndical** s'est réuni au complexe sportif, 24 Route de Montépreux à HAUSSIMONT, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, Francis BLIN, William BRODIER (suppléant de François BOITEUX), Régis BOURGOIN, Jean-Pierre COLPIN, Daniel PRIEUR (Suppléant de Annie COULON), Alain DEPAQUIS (suppléant Charles DE COURSON), Gilles DULION, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M Alain FRIQUOT, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Claude GUICHON, Pierre LABAT, Christian LALLEMAND, Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Philippe MAUSSIRE, Francis FAGLIN (suppléant de Rachel PAILLARD), Jean PANKOW, Mme Annie PERRARD, MM Pascal PERROT, Maurice PIERRE, Alain BERGEOT (suppléant de Cyril POINTUD), Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, Michel ROQUE (suppléant de Christian SMITH) membres,

Etaient excusés :

Mme Claudine BERNIER, MM Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Philippe COPP, Daniel DACHELET, Jacky DESBROSSE, Jean-Pierre FORTUNE, Christophe GUILLEMOT, Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET, MM Yannick KERHARO, Stéphane LANG, Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Dantès MARTINELLI, Jean-Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Jean-Pierre PINON, Jean-François PIOT, Claude PIQUARD, Philippe SOTER, Sébastien VACELLIER membres,

### Ordre du Jour

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 26/02/2019**
- **Information du Président**
- **Compétence Electricité**
  - Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat
  - Budget Principal 2019 – DM n°1
  - Admissions en non-valeur
  - Programmation de travaux
  - Extensions de réseaux
- **Compétence Eclairage Public**
  - Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat
  - Budget Principal 2019 – DM n°1
  - Entrée en compétence
  - Programmation complémentaire
- **Compétence Aménagement Numérique**
  - Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat
- **Compétence Gaz**
  - Adhésion de nouvelles communes à la compétence
  - Cahier des Charges de Concession
  - Convention
- **Compétence IRVE**
  - Validation des forfaits de raccordement SPL MODULO
  - Adhésion de communes(s) à la compétence
- **Administration Générale**
  - Personnel – convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du centre de gestion
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 26/02/2019**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Remercier les membres du comité présent, ainsi que Mr SOSSON (représentant Monsieur GAUDIN secrétaire Général de la Préfecture) ainsi que Mme GUINOT (trésorière),
- Informé du départ de Mme KAZZIHA (Service Aménagement Numérique) pour le Conseil Départemental à partir du 1<sup>er</sup> mars,
- Informé que le SIEM va développer deux nouvelles compétences : le GNV et les Bornes de charge,
- Indiqué que les réunions de CLE auraient lieu le 26,27 et 28 mars 2019.

Le Comité a approuvé et validé :

- Le PV de la réunion du 18 décembre 2018,
- La fixation des durées d'amortissement,
- La reprise anticipée,
- Le budget primitif,
- La programmation électrification rurale,
- La liste programmation complémentaire,
- La liste des extensions,
- La reprise anticipée du budget Eclairage Public,
- Le budget primitif Eclairage Public,
- La programmation Eclairage Public,
- La revalorisation des plafonds de financement en investissement,
- Le maintien de la formule de calcul,
- L'adhésion des communes option 1,
- La reprise anticipée du résultat Aménagement Numérique,
- Le budget primitif Aménagement Numérique,
- La mise en œuvre d'une convention pour la station de Gaz naturel pour les véhicules de REIMS.

Le comité a pris acte :

- Du règlement intérieur de la compétence IRVE.

Le Comité a autorisé le Président :

- A signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne,
- A signer la convention tripartite FREE,
- A signer la convention IRVE,
- A engager les marchés publics renouvelable dans l'année.

Le Comité Syndical valide l'approbation de la réunion du 26 février 2019.

➤ **Information du Président**

**Modification de l'ordre du jour :**

Les comptes de gestion, administratifs et affectations du résultat seront présentés globalement dans le cadre d'un chapitre « finances » et non pas dans chacun des chapitres relatifs à nos compétences.

Monsieur le Président remercie Monsieur ROULOT pour son accueil au complexe sportif d'HAUSSIMONT afin d'inaugurer avec les membres du Comité Syndical, après la réunion, l'Arbre à Vent. D'ailleurs, l'installation de ce dernier n'est pas terminée puisque, fait assez rare, le moteur de la nacelle a explosé. Les aérogénérateurs ne sont que partiellement installés.

Monsieur le Président remercie également Madame GUINOT, Trésorière, de sa présence.

Il informe aussi le comité que la veille (le mercredi 25 juin), le SIEM a inauguré la 1<sup>ère</sup> borne de charge, installée Boulevard Vaubécourt à Châlons-en-Champagne en présence de Monsieur Christian BRUYEN Président du Conseil Départemental et de Monsieur Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne. Environ 70 bornes de charge seront installées sur le département de la Marne d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Président souhaiterait également modifier l'ordre du jour afin d'y prendre une motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie. En effet, différents projets de lois inquiètent l'organisation des syndicats d'énergies. La motion pourrait ensuite être diffusée et relayée par les membres du syndicat auprès des Ministres concernés mais aussi de nos sénateurs et députés afin de pouvoir alerter l'ensemble des élus sur cette problématique. Ce point sera abordé plus en détail si les membres du Comité Syndical accepte la seconde modification de l'ordre du jour.

Le Comité Syndical accepte les modifications de l'ordre du jour, à savoir : la présentation globale des comptes de gestion, administratifs et affectations du résultat ainsi que l'ajout de la motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

➤ **Finances**

**Vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs**

La présentation des comptes administratifs est donnée (voir document joint).

Monsieur le Président procède à la validation et aux votes des comptes de gestion.

Monsieur Pascal DESAUTELS, cède la Présidence pour le vote des comptes administratifs liés à nos compétences.

Le Comité Syndical approuve les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes " Eclairage Publique" et "Aménagement Numérique" présentés.

**Affectation définitive des résultats**

Monsieur le Président procède à la validation et aux votes des affectations de résultats de l'exercice antérieur comme présenté dans le document joint.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité l'affectations des résultats.

➤ **Compétence Electricité**

**Budget Principal 2019 – Décision modificative n°1**

Monsieur le Président expose qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative afin de réajuster les crédits lors du vote du Budget Primitif.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Ajustement de crédits de dépenses	Ajustement de crédits de recettes
Compte	Libellé		
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		44 115.61 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles ou corporelles	1 700.00 €	
627	Services bancaires et assimilés	2 000.00 €	
67441	Subventions aux budgets annexes	23 748.00 €	
023	Virement de la section de fonctionnement	16 667.61 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>44 115.61 €</b>	<b>44 115.61 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Ajustement de crédits de dépenses	Ajustement de crédits de recettes
Compte	Libellé		
28051	Concessions et droits similaires		500.00 €
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		800.00 €
28188	Autres immobilisations corporelles		700.00 €
024	Produits de cessions		8 300.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		16 667.61 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	26 967.61 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>26 967.61 €</b>	<b>26 967.61 €</b>

Le Comité Syndical accepte la décision modificative ci-dessus.

### Admissions en non-valeur

Monsieur le Président expose que par note en date du 11 janvier 2019, Madame la Trésorière Principale des Finances Publiques, nous propose deux listes de présentation en non-valeur pour un montant total de 77 178,87 € présentées ci-dessous :

N° Titre	Désignation	Nature	Motif	Montant	Compte mandat
2008-T-794	UGO BARTHE	Ville en Tardenois extension de réseau électrique	Clôture insuffisante actif sur redressement judiciaire et liquidation judiciaire	20 131,49 €	6452
<b>TOTAL CREANCES ETEINTES</b>					<b>20 131,49 €</b>

N° Titre	Désignation	Nature	Motif	Montant	Compte mandat	Compte Reprise
2008-T-291	SARL ICMO	Saint Gibrien – Extension de réseau électrique	Combinaison infructueuse d'actes	14 827,04 €	6451	7817
2008-T-462	SARL ICMO	Verneuil – Extension électrique lotissement	Combinaison infructueuse d'actes	9 501,58 €	6541	7817
2009-T-102	SARL ICMO	Baslieux les Fismes – Extension de réseau	Combinaison infructueuse d'actes	9 819,82 €	6451	7817
2009-T-572	SARL ICMO	Athis – Extension de réseau électrique	Combinaison infructueuse d'actes	9 030,14 €	6451	7817
2011-T-100	SARL ICMO	Verneuil – Extension électrique	Combinaison infructueuse d'actes	1 931,18 €	6451	7817
2014 T-74	GEO PLC	Cession des certificats d'économies d'énergie	Combinaison infructueuse d'actes	11 937,62 €	6451	7817
<b>TOTAL CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR</b>				<b>57 047,38 €</b>		<b>57 047,38 €</b>

Monsieur MOURRA souhaiterait avoir une explication sur la signification du terme "combinaison infructueuse d'actes".

Madame GUINOT explique qu'il s'agit d'un terme employé pour dire que plusieurs actions ont été engagées pour récupérer les sommes dues mais qu'elles ont toutes été infructueuses, cela n'a rien donné.

Le Comité Syndical accepte les admissions en non-valeur.

## Programmation de travaux

### 1 - Affectation des crédits du FACE :

#### 1.1 - Sous-programme *renforcement* :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
8	Boult sur Suippe	AAC au poste "Du pré"	8 000 €	6 400 €
8	Bourgogne Fresne (Bourgogne)	AAC au poste "Zone artisanale"	8 000 €	6 400 €
2	Damery	Renforcement poste "Barrage"	62 000 €	49 600 €
7	Jonchery sur Suippe	AAC poste "Mairie"	11 000 €	8 800 €
3	Montgenost	Renforcement poste "Tête Jolison"	68 000 €	54 400 €
2	Morangis	Renforcement rue de la Cense et de l'Impasse du Charme	85 000 €	68 000 €
1	Ormes	AAC au poste "Les Ruelles"	11 000 €	8 800 €
3	Pleurs	AAC poste "les Haut"	9 000 €	7 200 €
5	Reims la Brûlée	Renforcement de réseau rue Gaston Loppin (RD16)	40 000 €	32 000 €
3	Saron sur Aube	AAC au poste "La Pierre Clinquet"	11 000 €	8 800 €
5	Vitry la Ville	Renforcement poste "La Fosse à Terre"	39 000 €	31 200 €
7	Voilemont	Renforcement poste "Voilemont"	100 000 €	80 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>452 000 €</b>	<b>361 600 €</b>

#### 1.2 - Sous-programme *enfouissement* :

##### - Liste principale :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
1	Mont sur Courville	Rues Sans Draps, de la Croix et du Poteau	110 000 €	88 000 €
1	Mutigny	Rue des Sablons	88 000 €	70 400 €
4	Bergères les vertus	Rue des Mottes - 2ème tranche	67 000 €	53 600 €
3	Linthes	Hameau de la Gare	60 000 €	48 000 €
4	Aulnay sur Marne	Rue de l'Eglise et Chemin des Rompures	58 000 €	46 400 €
4	Blancs-Coteaux (Gionges)	Rues de la Mairie et de l'Eglise	36 000 €	28 800 €
4	La Veuve	Rue du Stade	41 000 €	32 800 €
5	Merlaut	Rue de la Bas Roche (RD14)	44 000 €	35 200 €
6	Bignicourt sur Marne	Rue de la Côté	37 000 €	29 600 €
6	Favresse	Rue de Verzet (RD15)	49 000 €	39 200 €
7	Dommartin Dampierre	Rues du Château et de l'Abreuvoir	74 000 €	59 200 €
7	Cormicy Gernicourt	Rues du Colonel Leroy, de l'Hospice et du Vieux Grenier à Sel	114 000 €	91 200 €



<b>TOTAL</b>	<b>778 000 €</b>	<b>622 400 €</b>
--------------	------------------	------------------

- Liste complémentaire :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
7	La Croix en Champagne	Rue du Télégraphe (RD70)	60 000 €	48 000 €
6	Favresse	Rue des tilleuls	42 000 €	33 600 €
8	Isles sur Suippes	Rue des Eprises	36 000 €	28 800 €

<b>TOTAL</b>	<b>138 000 €</b>	<b>110 400 €</b>
--------------	------------------	------------------

### 1.3 – Sous-programme *Sécurisation Fils Nus*

- Liste principale :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
4	Aulnay sur Marne	Effacement Grande rue et rue de l'Eglise	59 000 €	47 200 €
2	Mareuil le Port	Effacement d'Avenue Hubert Pierson	80 000 €	80 000 €
7	Moiremont	Effacement Grande Rue (RD63)	99 200 €	99 200 €
2	Tréfols	Effacement Place de la Liberté et Rue de la Bûche (RD n°47)	35 200 €	35 200 €

<b>TOTAL</b>	<b>273 400 €</b>	<b>261 600 €</b>
--------------	------------------	------------------

- Liste complémentaire :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
3	Corroy	Effacement Fils Nus rue de l'Abreuvoir	12 800 €	12 800 €
5	Vanault le Châtel	Effacement fils nus rue Montgarnier	24 000 €	19 200 €

<b>TOTAL</b>	<b>36 800 €</b>	<b>32 000 €</b>
--------------	-----------------	-----------------

### 1.4 – Sous-programme *Sécurisation Fils nus Faible Section*

- Liste principale :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
6	Couvrot	Effacement rue et impasse des Cités	98 000 €	78 400 €
8	Prosnes	Effacement rue Nouvelle et partiellement Grande rue	39 000 €	31 200 €

<b>TOTAL</b>	<b>137 000 €</b>	<b>109 600 €</b>
--------------	------------------	------------------

- Liste complémentaire :

Lot	Commune	Désignation des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
2	Morsains	Effacement Route des Buteaux	38 000 €	30 400 €
6	Bignicourt sur Marne	Effacement rue Antonin	16 000 €	12 800 €
<b>TOTAL</b>			<b>54 000 €</b>	<b>43 200 €</b>

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'affectation des crédits du FACE.

**1 - Affectation des crédits Article 8 :**

Les crédits « Article 8 » sont affectés à un programme de mise en souterrain de réseau privilégiant la suppression des réseaux constitués de fils nus et si possible en milieu urbain.

Ce programme est co-financé à 40 % par ENEDIS à hauteur de 340 000 € de dotation.

Depuis plusieurs années, les opérations inscrites au programme « Article 8 » étaient validées sur simple échanges de courriers entre ENEDIS et le SIEM. Aujourd'hui, il est souhaité un retour à la mise en place d'une convention de programmation.

Les opérations inscrites sur ce programme pourraient être les suivantes :

COMMUNES	OBJET	COUT SIEM (€ HT)
CHALONS EN CHAMPAGNE	Rue Jules Roussel	140 000,00
EPERNAY	Rue Jean Jaurès (3ème Tr.)	193 000,00
REIMS	Rue de l'union foncière	140 000,00
REIMS	Rue des pensionnés	70 000,00
REIMS	Rue Jacques Cellier	161 000,00
REIMS	Rue de l'épargne	53 000,00
SAINT MEMMIE	Impasse des filleuls	90 000,00
SAINTE MENEHOULD	Rue Camille Margaine	78 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>925 000,00</b>

Le Comité Syndical approuve l'affectation ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec ENEDIS.

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé les opérations suivantes :

Communes	Projet	Montant
CONFLANS SUR SEINE	Efft RD 48 au niveau du canal Haute Seine	37 000 €
COURCELLES SAPICOURT	Efft Rues du Lavoir, de l'Eglise, des Favières et Gerbault	87 000 €
EPERNAY	Efft Rue du Docteur Roux	40 000 €
PIERRY	Efft Rue de la Liberté	153 000 €
REIMS	Efft Rue Saint Sixte	30 000 €
REIMS	Efft Rues Paul Vaillant Couturier et Fossés Julien	83 000 €
SAINT MEMMIE	Efft Fils Nus Rue du Bauchet	29 000 €
TOURS SUR MARNE	Efft Rue du Magasin (RD19)	25 000 €

Afin de compléter le programme de renforcement de réseau, il vous est proposé l'opération suivante :

Communes	Projet	Montant
PARGNY SUR SAULX	Rft poste « Bois du Roi »	1 000 €

La programmation complémentaire est validée à l'unanimité par le Comité Syndical.

### Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
AOUGNY	Route d'Aougny à Lagery pour M. BERLOT	7 473,59 €	3 428,00 €	900,00 €
AUVE	Rue des Guisettes	11 179,53 €	4 868,00 €	900,00 €
BEINE NAUROY	Lieu-dit Chantrenne pour une antenne Orange	5 217,15 €		3 968,00 €
BOURGOGNE FRESNE	RD 30 pour la SNEF	24 321,74 €		17 400,00 €
BOURGOGNE FRESNE	Rue Alfred Boëlle pour un poste de refoulement	7 041,85 €	4 668,00 €	
BOURGOGNE FRESNE Annule et remplace (délib 01-19)	Rue de la Vallée pour un poste de refoulement	4 540,68 €	4 088,00 €	
CHEPY	Chemin des Vignes pour l'EARL	5 282,64 €		3 348,00 €
CONNANTRE	Grand Chemin de Pleurs au niveau de la rue Arplot	9 131,78 €	7 598,00 €	
CORROBERT	RD n°623 pour une Antenne Orange	28 600,00 €		17 160,00 €

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
COURCY	Rue du Général Patton pour un lotissement de 8 parcelles	10 739,31 €		6 840,00 €
COURCY	Rue Pasteur pour 6 parcelles	8 651,24 €		6 600,00 €
FLORENT EN ARGONNE	CR dit des Bardettes pour une antenne ORANGE	7 790,82 €		4 668,00 €
GERMIGNY	Rue de la Montagne pour 3 parcelles	8 408,52 €		5 193,00 €
LA NEUVILLE AU PONT	CR dit de Champ Notre Dame pour antenne ORANGE	5 121,59 €		3 618,00 €
LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rue du Tambour pour M. LASSEAUX	7 756,68 €		3 598,00 €
LIGNON	RD396 au Chenil des Perrieres	3 303,85 €		1 802,00 €
LIVRY LOUVERCY	Rue de la Renaissance pour 10 parcelles	12 700,00€		7 620,00 €
LOISY EN BRIE	Rue du Franc Met	8 431,64 €	3 893,00 €	780,00 €
MAREUIL LE PORT	CR dit des Coquatres	9 341,18 €	3 223,00 €	780,00 €
MONTIGNY SUR VESLE	Lieu-dit Cheverson Remembré pour un pylône FREE	25 486,19 €		16 860,00 €
MONTIGNY SUR VESLE	Chemin de l'Orme pour la SCEA SMETT ET FILS	8 621,25 €		4 708,00 €
MORANGIS	Au Lieu-Dit "La Cense" pour alimenter une Antenne TDF	8 247,80 €		4 643,00 €
OIRY	Rue des Grappes d'Or	3 156,37 €		1 668,00 €
PLEURS	Chemin de la Malatte pour une antenne TDF	15 055,96 €		11 220,00 €
POIX	Voie d'Auve pour une antenne ORANGE	7 644,67 €		4 668,00 €
PROSNES	Rue des Moulins pour une antenne ORANGE	5 838,19 €		3 793,00 €
SAINT JUST SAUVAGE	Lieu-dit Montre de Macheret pour la SNEF	17 259,85 €		16 380,00 €
SIVRY ANTE	Lieu-dit La Normande pour antenne	17 446,34 €		15 000,00 €
ST JEAN SUR MOIVRE	Rue des Chenevières	6 440,25 €	3 503,00 €	780,00 €
TOURS SUR MARNE	Chemin de Fontaine pour M. GUYOT	7 081,43 €	2 333,00 €	780,00 €
TRAMERY	CE 18 du Marquet pour M. GUEANT	6 333,91 €	2 333,00 €	900,00 €
TROIS PUIITS	Rue du Petit Trois Puits pour deux parcelles	10 025,25 €	6 833,00 €	
VILLE SUR TOURBE	Au hameau de la Gare	22 428,86 €	6 957,69 €	3 722,31 €
VINCELLES	Rue des Châtaigniers	4 709,92 €		1 668,00 €

Le Comité Syndical valide la liste des extensions de moins de 30 000 €.

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à réaliser pour lesquelles le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
AUMENANCOURT	CE 17 des Petits Arbres pour une antenne ORANGE	36 400,00 €		21 840,00 €
BASSU	Lieu-dit Les Portelles pour antenne relais	35 000,00 €		21 000,00 €
BOURGOGNE FRESNE	Lotissement de 38 parcelles à FRESNE LES REIMS	119 700,00 €		71 820,00 €
CHEPY	RN44 - VC4 - Station SIREDO	44 000,00 €		26 400,00 €
COURCY	Accès de service à l'A26	99 400,00 €		59 640,00 €
LOIVRE	Rue du 11 novembre 1918 pour un tarif jaune	33 000,00 €		19 800,00 €
MAREUIL EN BRIE	CR Dit des Patis pour une Antenne SFR	34 700,00 €		20 820,00 €
MATIGNICOURT GONCOURT	HTA/BT RD58 lieu-dit Les Malbarbes	54 000,00 €		32 400,00 €
MATIGNICOURT GONCOURT	CE dit de Goncourt	32 000,00 €		19 200,00 €
MERY PREMECY	Tarif Jaune pour la SCI du Château de Méry	47 300,00 €		14 820,00 €
SILLERY	Lotissement L'Enclos	38 900,00 €		23 340,00 €
THILLOIS	RD n°27 pour un bâtiment agricole	31 500,00 €		18 900,00 €
VALMY	Lieu-dit Le Terme Le Mineur antenne TDF	43 000,00 €		25 800,00 €
VERT TOULON	Site Archéologie	180 360,00 €		108 360,00 €
VILLEDOMMANGE	Lieu-dit La Montagne pour une antenne Orange	38 000,00 €		22 800,00 €
VILLENEUVE LA LIONNE	Lieu-dit "Bois des Justices" antenne SFR	43 700,00 €		26 220,00 €

Le Comité Syndical valide la liste des extensions de plus de 30 000 €.

➤ **Compétence Eclairage Public**

**Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat**

Présenté précédemment.

**Budget Eclairage public 2019 – Décision modificative n°1**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Ajustement de crédits de dépenses	Ajustement de crédits de recettes
611	Contrats de prestations de services	105 000.00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement		5 000.00 €
744	FCTVA		76 252.00 €
7552	Déficit du budget annexe		23 748.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>105 000.00 €</b>	<b>105 000.00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte	Libellé	Ajustement de crédits de dépenses	Ajustement de crédits de recettes
139148	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 5 000.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Entrée en compétence**

Au 26 février 2019, il y a 296 communes dont 1 communauté de communes de 54 communes en option1.

Depuis les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il s'agit des collectivités suivantes :

<b>OPTION 1</b>	
<b>BANNES</b>	<b>BINARVILLE</b>
<b>SAINT QUENTIN LES MARAIS</b>	

Le Comité Syndical valide l'adhésion de nouvelles communes à la compétence EP.

Programmation complémentaire

Commune	Rues	Nb de pts fiche financière	Montant réel	Participation collectivité
<b>Ballon Fluo</b>				
BARBONNE FAYEL	Diverses rues	13	15 204,15 €	12 952,02 €
FRIGNICOURT	Rues de Marne, du Magny et du Gué	27	14 196,24 €	11 179,54 €
LA NEUVILLE AUX BOIS	Hameau de Bournonville	11	5 711,80 €	4 498,04 €
LE CHATELIER	BF 2019	40	22 909,88 €	18 041,53 €
LE VIEIL DAMPIERRE	Hameau de Bournonville	6	3 248,40 €	2 558,12 €
LES ESSARTS LE VICOMTE	Rues des Madériaux, de la Croix Jean Prat et chemin des Louans	12	7 771,26 €	6 119,87 €
SAINT MEMMIE	Diverses rues	5	2 975,60 €	2 343,29 €
VANDIERES	BF 2019	53	46 329,26 €	37 202,30 €
VELYE	Remplacement de lanternes BF	3	1 686,18 €	1 327,87 €
VRAUX	Parking salle des fêtes	2	2 829,28 €	2 228,06 €
<b>Divers</b>				
BOURSAULT	Place de la Mairie	4	5 611,44 €	5 157,01 €
BRANDONVILLERS	Diverses rues	33	29 732,13 €	23 414,05 €
FAUX VESIGNEUL	Diverses rues	40	45 822,99 €	36 890,15 €
HUIRON	Remplacement de lanternes diverses rues	13	10 914,20 €	9 128,83 €
LIGNON	Arrêt de bus	1	718,76 €	597,20 €
SAINT MEMMIE	Allée des Fleuralys	7	12 604,02 €	9 925,67 €
<b>Electrification rurale</b>				
BRAUX SAINT REMY	Rue Chaudron	6	10 526,80 €	8 289,86 €
ESCLAVOLLES LUREY	Rue de la Gare	14	31 558,40 €	26 888,82 €
FAVRESSE	Rues de Verzet et des Tilleuls	17	28 247,98 €	22 270,85 €
LA VEUVE	Rue et impasse du Stade et ruelle aux Chevaux	14	30 830,06 €	25 353,63 €
MONTGENOST	Rue de l'Eglise	6	9 635,32 €	7 596,92 €
PASSAVANT EN ARGONNE	Rue Blanchard et Paquis	14	19 306,64 €	15 203,98 €
<b>Extensions</b>				
MAREUIL EN BRIE	Chemin de Lohan - remplacement de 2 lanternes	2	1 191,48 €	938,29 €
MAREUIL EN BRIE	Chemin de Lohan - ajout d'un candélabre	1	4 937,13 €	3 887,99 €
ROMERY	Rue Saint Laurent	1	2 650,28 €	2 231,54 €
SAPIGNICOURT	Chemin d'Halignicourt	1	3 011,16 €	2 371,29 €

Le Comité Syndical valide la liste de la programmation complémentaire Eclairage Public.

 **Compétence Aménagement Numérique**

**Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat**

Présenté précédemment.

## ➤ **Compétence Gaz**

### **Adhésion de nouvelles communes à la compétence**

Le SIEM est autorité organisatrice de la distribution de gaz. Ses membres peuvent lui transférer cette compétence, afin que ce dernier exerce en lieu et place des communes les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz.
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans les relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.
- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution du gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- Maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz.
- Relation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT.

En contrepartie, le SIEM perçoit la redevance de fonctionnement et établit notamment le rapport annuel de contrôle de cette mission de service public.

Deux communes viennent de délibérer pour adhérer à cette compétence du SIEM : BLANCS COTEAUX et MAREUIL EN BRIE.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur ces demandes d'adhésion

A l'issue de ces transferts de compétence, le nombre de communes adhérant à cette compétence optionnelle du SIEM s'élèvera à 24. Le syndicat doit continuer à démarcher cette compétence gazière afin qu'il soit reconnu comme un acteur majeur par GRDF

Le Comité Syndical valide l'adhésion de nouvelles communes à la compétence Gaz.

### **Cahier des Charges de Concession**

BLANCS COTEAUX est une commune nouvelle constituée de quatre communes dont deux, VERTUS et OGER ont des réseaux de gaz. De plus, l'ancienne commune d'OGER dont le contrat de concession signé en 1989 se termine en 2019, adhère au SIEM depuis 2007.

En date du 27 mai 2019, la commune de BLANCS COTEAUX a délibéré pour transmettre la compétence GAZ au SIEM. Il appartiendra au SIEM de négocier l'avenant au contrat de l'ancienne commune de VERTUS qui intégrera le territoire d'OGER et sera renommé au nom de BLANCS COTEAUX.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer avec GRDF l'avenant au contrat de concession pour la commune de BLANCS COTEAUX.

### **Convention**

MAREUIL EN BRIE est une commune qui n'a pas de réseaux de gaz sur son territoire. Mais depuis la loi EGALIM du 30 octobre 2018, le législateur a permis à tous les producteurs de biogaz, sous réserve de l'accord des communes traversées (ou du Syndicat d'énergies en cas de transfert de la compétence GAZ), d'avoir un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz pour injecter leur production.

Un méthaniseur est en projet dans la commune de MAREUIL EN BRIE. Le réseau de distribution de gaz le plus proche permettant l'injection de ce biométhane est situé à SAINT MARTIN D'ABLOIS. GRDF, concessionnaire des ouvrages de la commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS doit établir une convention à signer par tous les protagonistes publics de ce méthaniseur.

La commune de MAREUIL EN BRIE a délibéré en date du 8 mars 2019 pour transférer sa compétence gaz au SIEM. Il appartiendra à celui-ci de signer la convention relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de MAREUIL EN BRIE.



Monsieur le Directeur informe que la commune LE BAIZIL délibérera le 28 juin sur le transfert de la compétence GAZ au SIEM. Entre 5 et 12 km de conduite de transport de gaz vont être créée entre MAREUIL-EN-BRIE et SAINT MARTIN D'ABLOIS en passant par la commune de LE BAIZIL.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer avec GRDF la convention relative à l'unité de production de biométhane à MAREUIL EN BRIE.

 **Compétence IRVE**

### Validation des forfaits de raccordement SPL MODULO

Il vous est proposé de valider la grille tarifaire liée à l'utilisation des IRVE déployées par le SIEM. Conformément à la volonté des membres de la SPL, la tarification est similaire sur l'ensemble du territoire couvert par la SPL MODULO :

#### 1. Tarifs applicables aux Abonnés

Fourniture ou remplacement d'une carte RFID : 8,33 euros HT.

Forfait d'abonnement mensuel : 1,67 euros HT / mois en cas de non-utilisation du compte.

Utilisation des bornes de recharge :

- Borne simple (22 kVA)
  - entre 7 heures et 22 heures : 0,02778 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure),
  - entre 22 heures et 7 heures : 0,01389 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure),
- Borne rapide (50 kVA)
  - 0,11111 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

Réservation de borne (pour 30 minutes maximum) : 0,00833 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

#### 2. Tarifs applicables aux Utilisateurs non abonnés (30% de plus)

Utilisation des bornes de recharge :

- Borne simple (22 kVA) :
  - entre 7 heures et 22 heures : 0,03611 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,41667 euros HT par utilisation,
  - entre 22 heures et 7 heures : 0,01806 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,41667 euros HT par utilisation.
- Borne rapide (50 kVA)
  - 0,14444 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,41667 euros HT par utilisation.

Réservation de borne (pour 30 minutes maximum) : 0,00833 euros HT/ minute.

**3. Tarifs applicables aux Opérateurs de mobilité en itinérance (via un Opérateur d'itinérance ou indépendamment de celui-ci)**

Utilisation d'une borne simple (22 kVA) :

- entre 7 heures et 22 heures : 0,02778 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure),
- entre 22 heures et 7 heures : 0,01389 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

Utilisation d'une borne rapide (50 kVA) : 0,11111 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

Ce qui représente les couts TTC suivant :

<b>Borne 18 kW recharge lente et accélérée</b>			
7h>22h	Prise E/F ou prise type 2	Décompte à la minute	2€/heure
22h>7h	Prise E/F ou prise type 2	Décompte à la minute	1€/heure
<b>Borne 23-50 recharge rapide</b>			
24/24	Toutes prises	Décompte à la minute	2€/15min
<b>Autres prestations</b>			
<b>Réservation de station</b> : 0.01€/min (jusqu'à 30min)			
<b>Carte et badge</b> : 10 €			
Frais d'abonnement mensuel pour <b>les utilisateurs inactifs</b> : 2€/mois			
<b>Non abonnés - recharge 30% plus chère</b>			

Monsieur le Directeur informe que l'entrée dans la SPL Modulo a été entériné en Décembre 2018. Il indique aussi que le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques.

Monsieur PERROT s'interroge sur le déploiement des voitures électrique du Grand Est.

Monsieur le Directeur répond que la Région Grand Est a lancé un appel à projet le 26 juin et que dans le projet régional, il est prévu le déploiement d'une borne pour 3 000 habitants.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la grille tarifaire pour le raccordement SPL Modulo.

**Adhésion de commune(s) à la compétence**

Le déploiement des IRVE sur le territoire se fera par transfert de compétence des communes et EPCI concernées.

A ce titre, les communes suivantes nous ont transmis leur délibération :

- AVIZE
- CHAMPILLON
- L'EPINE
- MONTMORT LUCY
- PARGNY SUR SAULX
- SOMMESOUS
- THIEBLEMONT FAREMONT

Monsieur le Président informe que la commune de BLANCS COTEAUX va délibérer dans les prochains jours pour l'emplacement de la borne. Il indique aussi que les travaux pour les bornes de charge vont commencer dans les prochaines semaines.

Le Comité Syndical accepte le transfert des communes citées ci-dessus à l'adhésion de la compétence IRVE.

➤ **Administration Générale**

**Personnel – Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du centre de gestion**

Depuis plusieurs années, le Centre de Gestion assure le suivi en santé au travail de nos agents.

Le contexte actuel de raréfaction du temps médical et des possibilités de financements externes, qui un temps, permettaient de soutenir les politiques de prévention des collectivités, conduit aujourd'hui le Centre de Gestion à repenser son offre de service sur un nouveau modèle économique, qui lui permette de pérenniser son action auprès des collectivités.

Les interventions de terrain menées depuis plusieurs années par les spécialistes en santé et prévention des risques professionnels ont révélé le besoin des collectivités de disposer de solutions globales d'accompagnement parce qu'une situation particulière est à prendre en considération dans toutes ses dimensions : la santé physique et psychique, l'environnement socio-professionnel, le rapport au travail, le handicap et ses conséquences sur les plans professionnel et personnel.

Ainsi, autour de la médecine préventive qui demeure au cœur du dispositif, gravite un ensemble de prestations, mobilisables par toute collectivité adhérente, en tant que de besoin.

Ce service est matérialisé par une nouvelle convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Pour 2019, les tarifs sont fixés comme suit :

- Prestations hors examens médicaux : 0,28 % de la masse salariale
- Visite médicale particulière : 68,00 €
- Visite périodique : 60,00 €
- Entretien infirmier : 42,00 €

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention pour l'adhésion à la prestation en santé prévention du centre de gestion.

**Motion relative à l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie**

Créé en 1948, le SIEM est un puissant outil de mutualisation au service de nos communes membres rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique moins coûteux et plus performant pour les Collectivités et les concitoyens.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et de Gaz, le Syndicat s'est doté d'une équipe mutualisée d'experts des réseaux d'énergie qui lui permettent :

- De rééquilibrer les relations avec des concessionnaires (Enedis et GrDF) de très grande taille et de contrôler l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées.
- D'assurer lui-même la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau de distribution d'électricité à des coûts compétitifs grâce aux effets d'échelle obtenus sur des marchés publics aux volumes très importants.
- De veiller à la qualité de la desserte électrique tant en milieu rural qu'en milieu urbain et au développement des réseaux gaziers.
- De participer pleinement au développement du territoire au travers des extensions de réseaux en garantissant la construction pérenne des réseaux de distribution.
- De répondre au plus près aux besoins des collectivités membres (réunions de secteurs) et de nos concitoyens dans l'aménagement du territoire.

Mais également, d'apporter des services nouveaux et complémentaires à nos actions de bases comme :

- La coordination des groupements de commande pour les achats groupés d'électricité et de gaz ayant permis à leurs membres d'obtenir de substantielles baisses de leurs factures en ces périodes haussières...
- La modernisation des réseaux d'éclairage.
- Le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et notre réflexion sur les stations de recharge pour les véhicules au GNV et Hydrogène.
- La cartographie numérique au travers de la numérisation cadastrale actuellement en cours, le Service d'Information Géographique en lien avec l'éclairage public et demain la mise en œuvre du Plan Corps de Rue Simplifié.

Il convient par ailleurs de rappeler que le Syndicat est l'émanation des communes marnaises, qui l'ont créé pour les aider à mettre en œuvre leurs compétences énergétiques directement liées à la gestion de l'urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire. Structure souple, le Syndicat entretient avec chacune de ses communes membres des relations directes lui permettant de répondre au plus près aux besoins de nos concitoyens, et non de leur imposer « d'en haut » des solutions technocratiques.

Malheureusement, nous avons été informés du risque qu'une nouvelle organisation territoriale de l'énergie remette éventuellement en cause ces acquis, en privilégiant l'éclatement des syndicats et en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque intercommunalité à fiscalité propre.

Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, une telle politique du repli sur soi généralisé serait catastrophique car elle signerait la fin de la coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie, alors que celle-ci a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante entre les territoires membres de ces syndicats.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de voter une motion en ce sens. Cette motion pourrait être relayée par les communes marnaises auprès des sénateurs et députés marnais afin qu'ils puissent soutenir le SIEM au plus haut niveau de l'état.

Si les communes le désirent et veulent exprimer leur attachement aux services rendus par le SIEM, elles pourront également délibérer à ce sujet.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la motion présentée ci-dessus.

Monsieur le Directeur informe qu'un courrier sera donc envoyé à toutes les communes et intercommunalités membres, accompagné de la motion prise ce jour par le Comité Syndical.

## **Questions diverses**

RAS

La séance est levée à 16h00.